Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260625-2506202610-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIN DE BRETAGNE

	Le 25 juin 2026, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 18 juin 2026, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Soazic BLOUIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29 **Nombre de présents : 22**	**Etaient présents** : MME BLOUIN, M JUGAN, MME ROUXEL, M PASDELOU, MME LE GALL - LE BLEIZ, MME THERON, M HAMÉON, MME SOULIMAN-ILLIEN, M FERRAND, M HOUDELINE, MMES GERGAUD, CALVAR, LÉVÊQUE, MM COMMEREUC, HAMON, MME HOUDIN, M WIENCEK, MMES LASNE, GOHIER, M CHERON, DUFRESNE, LESTAGE formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de votants : 26	**Absents représentés** : M BABILLON, MMES ROSEC, JOLLIVET, M PEUZÉ, **Pouvoirs** : M HAMÉON, MMES GERGAUD, LEVEQUE, GOHIER, **Absents excusés** : M GEFFRAY, M TRIHAN **Absents** : MME LEROI **Madame Nathalie ROUXEL** a été élue secrétaire de séance.

10. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE PAR LA SOCIETE « VENTS DES CLOSIAUX » EN VUE DE CREER ET EXPLOITER UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE POLIGNE ANNEXE

Rapporteur : Nicolas PASDELOU

La Préfecture a informé la Commune d'une demande d'autorisation environnementale pour laquelle le conseil municipal est invité à donner un avis, conformément à l'article R.181-38 du code de l'environnement.
Une enquête publique se déroulera du mercredi 10 juin au jeudi 10 septembre 2026 inclus.

Depuis plusieurs années, Renner Energies développe un projet éolien « Vents des Closiaux » sur la commune de Poligné.
Le dossier complet est joint en annexe.
Pour mémoire, le PCAET de Bretagne Porte de Loire Communauté a pour objectif d'augmenter la production d'électricité éolienne de 55 GWh/an d'ici 2050.
Le projet éolien « Vents des Closiaux » se compose de 2 éoliennes de 6MW maximum, soit 12 MW de puissance totale et 2 postes de livraison électrique ; dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Diamètre de rotor maximum de 150 m., 125 m. de hauteur de moyeu. Hauteur maximum en bout de pale de 200 m.,
- Productible brut de plus de 29 GWh/an, soit une consommation électrique équivalente (chauffage et eaux chaude compris) de plus de 13 000 personnes,
- Quantité de CO2 évitée : Près de 14 000 T/an,
- Offre de fourniture d'électricité verte à tarif préférentiel pour tous les foyers de Poligné, Pancé et Crevin : Jusqu'à **300 € / an de réduction sur la facture d'électricité des foyers de ces communes** pendant 8 ans à partir de la mise en service du parc (prorogeable),
- Retombées fiscales : Environ **170 000 €/an** pour le territoire durant les 25 ans d'exploitation :
    - Environ 55 000 € /an pour la commune de Poligné,
    - Environ 84 000 €/an pour BPLC,

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260625-2506202610-DE

- Environ 31 000 €/an pour le Département,

- Principales mesures d'évitement, de réduction et de compensation :
  - Réduction de la **contribution sonore** (bridage acoustique),
  - Rétablissement de la **télévision** si besoin,
  - Synchronisation des **feux de balisage** et balisage moins intense (conformément aux évolutions de la règlementation),
  - Mise en place d'une **bourse aux arbres** pour les riverains,
  - Plantations de **haies bocagères** de compensation (plus de 600 m. pour 44 m. de haies arbusives coupées) et **protection de boisements** pour la biodiversité (plus de 3ha protégés par convention),
  - **Diagnostic sanitaire des élevages** (pour identifier les situations préexistantes avant la construction du parc éolien et clarifier un éventuel lien de causalité à la suite de la mise en service du parc éolien),
  - Création d'un **comité de suivi** avec notamment les collectivités et riverains souhaitant y participer,
  - Système de **bridage dynamique** pour les chauves-souris (permettant d'arrêter les éoliennes si présence d'individus),
  - Suivis règlementaires des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : Acoustique, activité et mortalité des oiseaux et chauves-souris,
  - etc

La commission « agriculture, environnement et transitions » en date du 17 juin 2026 s'est prononcé sur ce dossier et propose un avis défavorable.

Le conseil municipal est donc invité à donner un avis sur ce projet.

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale, conformément à l'article R.181-38 du code de l'environnement.

votant(s) (présents et pouvoirs) : votes pour : 27

Pour extrait conforme,

Le Maire,
BLOUIN Soazic.

MAIRIE DE BAIN DE BRETAGNE I. & V. - 35470

le secrétaire de séance,
ROUXEL Nathalie.

MAIRIE DE BAIN DE BRETAGNE I. & V.